

# BTSA AP

Brevet de technicien supérieur agricole

## Aménagements Paysagers

Niveau 5 – N° fiche RNCP 38349  
Formation en Apprentissage



### Comment s'inscrire ?

- nantes-terre-atlantique.fr
- ypareo.julesrieffel.com
- secrétariat du CFA  
↳ 02.40.94.86.08  
↳ cfa@nantes-terre-atlantique.fr

### Quand s'inscrire ?

A partir de février 2024

Début de formation : septembre 2024

CFA Nantes Terre Atlantique  
Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnière – CS 60117  
44817 ST HERBLAIN



D'autres informations sur notre site Internet

### Chiffres clés

Taux de réussite aux examens  
juin 2023 : 73%

Taux d'insertion professionnelle  
2022-2023 à 6 mois  
33% poursuivent des études  
33% sont en emploi

Taux de satisfaction  
2022-2023 : 80%

Certifié Qualiopi et Qualiformagri

Le salarié technicien supérieur, salarié en aménagements paysagers et expérimenté, se situe hiérarchiquement entre les personnels de direction (chef d'entreprise, ingénieur, concepteur paysagiste, directeur ou responsable de service) et le niveau agent de maîtrise ou chef d'équipes. Manager de terrain, le chef d'équipes ou le chef de chantiers constitue l'interface entre le niveau de décision stratégique (ingénieur, chef de services, directeur) et celui de l'exécution.

L'activité du futur diplômé et le type d'organisation au sein de laquelle il l'exerce, entreprise du paysage, collectivité territoriale, service public... donnent accès à une grande diversité d'emplois au sein de territoires urbains, péri-urbains, voire ruraux. Le plus souvent, l'activité du futur diplômé s'exerce sur le terrain, sur des chantiers extérieurs en lien avec des équipes et des acteurs variés mais aussi au contact des usagers. Cette activité inscrite dans des espaces dont le contour varie, demande une grande capacité d'adaptation de la part du professionnel pour répondre aux contingences des chantiers, aux besoins et attentes des acteurs et des commanditaires. Positionné comme chef d'équipes ou chef de chantiers, selon l'organisation qui l'emploie il est à même de gérer des équipes, conduire des chantiers. Il contribue à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager, à son chiffrage, à son organisation et à son suivi.

### OBJECTIF DE FORMATION

- B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2 : Construire son projet personnel et professionnel
- B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés
- B4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- B5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- B6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- B7 : Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- B8 : Elaborer un projet d'aménagement paysager

### CONTENU DE LA FORMATION

Français, Documentation, Langue vivante  
Techniques de communication  
Education socioculturelle, E. P. S.  
Biologie-Ecologie  
Sciences et techniques agronomiques  
Mathématiques  
Technologie de l'informatique et du multimédia  
Sciences et techniques des aménagements de l'espace / Aménagements paysagers  
Sciences économiques générales, sociales, et de gestion  
Productions végétales  
Histoire des jardins  
Sciences et Techniques des Equipements/ Agroéquipement  
Accompagnement au projet

Mobilité internationale en deuxième année

### POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Ingénieur du paysage (bac +5), Architecte paysagiste (bac +5), Licence Pro mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien, CS



## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour postuler au BTS Aménagements Paysagers par apprentissage, il est nécessaire de remplir les deux conditions suivantes :

- Être âgé de 15 à 29 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH
- Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau 4 (Bac).

**Processus d'admission :** L'admission définitive ne se fera qu'après la participation à l'une des journées de recrutement (tests et entretien de motivation), et sous réserve de signer un contrat d'apprentissage et de votre succès au baccalauréat.

### 2 étapes obligatoires

- S'inscrire en ligne afin de recevoir les tests de recrutement et dates d'entretien de motivation
- Emettre vos vœux de poursuite d'études sur PARCOURSUP

## ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION

Un référent est dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Parcours individualisé possible selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors des phases de recrutement et de positionnement.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Au Centre de Formation :** 1400 heures de formation sur 2 ans (par alternance 2 à 3 semaines au CFA), dont une expérience en mobilité européenne.

**Chez le maître d'apprentissage :** par alternance, 3 à 4 semaines. L'apprentissage permet à l'étudiant-apprenti d'être salarié tout en poursuivant un cursus général, technique, scientifique et professionnel adapté à la conception, la réalisation et la gestion des aménagements paysagers.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Individualisation des Parcours, Travaux Pratiques, Visites ...

## MODALITÉS D'ÉVALUATION-OBTENTION DU DIPLOME

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole est constitué de huit épreuves obligatoires, et le cas échéant une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences.

Les épreuves sont une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales et/ou d'évaluations de contrôles en cours de formation. Ces épreuves peuvent être des évaluations écrites, orales ou de mise en situation. Les modalités précises des épreuves sont décrites dans le référentiel du diplôme.

Impossibilité de valider par bloc de compétence.

## RÉMUNÉRATION

*Minimum légal (le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel)*

	15 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	

Formation en partenariat avec la MFR La Charmelière de Carquefou



## CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage

Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnière

CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN

Tél. : 02 40 94 86 08

cfa@nantes-terre-atlantique.fr

www.nantes-terre-atlantique.fr

Avec le soutien de

